

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
NICE COTE D'AZUR**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

réunion du vendredi 29 août 2008

La séance est ouverte à 8 h 45 par monsieur Christian Estrosi,
président de la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, nous allons débiter nos travaux.

Je suis heureux de vous retrouver en cette rentrée de presque septembre et je propose tout de suite à Monsieur Christophe Barbosa, en qualité de secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal des conseillers communautaires.

(Monsieur Barbosa procède à l'appel des conseillers communautaires.)

Je vous remercie, le quorum est donc atteint.

Je vous informe tout d'abord que l'examen des délibérations 5.1 et 5.2 qui devaient être présentées par monsieur Eric Ciotti est reporté à une prochaine séance car j'ai souhaité que nous consacrons les débats de ce matin à l'extension des compétences de la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur.

Je voudrais ensuite adresser, en votre nom à tous, nos félicitations à nos collègues qui ont été élus présidents des commissions de notre conseil communautaire :

Pour les finances et l'administration générale, je salue Christian Tordo,
L'aménagement, le développement économique et l'emploi : Roger Martin,
Le développement durable, l'environnement et la mer : Gérard Grosogeat,
Déplacements et intermodalité : Michel Meïni,
Logement et politique de la ville : Roger Roux,
Eau et assainissement : Jean-François Spinelli,
Collecte, traitement et recyclage des déchets : Pierre-Paul Léonelli,
Voirie et bâtiments communautaires : Alexandre Ferretti,
Développement culturel, touristique et sportif : Henri Roux.

Il nous restera à élire le président de la commission contentieux qui se réunira prochainement.

Nous allons maintenant passer à l'examen des dossiers du jour mais, avant que nous ne rentrions dans le détail, je voudrais vous dire que ce qui va se passer ce matin, après la délibération que nous avons prise à la fin du mois de juin dernier, est une nouvelle étape importante ; c'est même quasiment l'étape la plus déterminante.

On vit dans un univers où l'on a le sentiment que tout est banalisé, que tout est ordinaire, où l'on est indifférent à tout. Bien évidemment, au-delà de cet hémicycle, nos administrés ne mesurent pas encore ce que les intercommunalités qui découlent des lois Voynet et Chevènement représentent réellement (est-ce un bien ou un mal d'ailleurs ?) puisque ce à quoi ils restent principalement attachés c'est la commune, la mairie, leur monument aux morts, l'école, des symboles qui font l'organisation de la société au cœur du village, du quartier, de la commune, de la collectivité communale. Nous savons que d'avoir franchi il y a quelques années le pas de constituer cette grande communauté d'agglomération nous a permis, sans pour autant qu'ils mesurent toujours que les décisions dont ils bénéficient viennent de la communauté d'agglomération, de leur apporter des prestations supplémentaires et des moyens conséquents.

Je pense à ceux qui sont les plus visibles et les plus significatifs notamment à toutes les grandes politiques d'assainissement et, pour ne prendre qu'un seul exemple, là où la plupart des petites et moyennes communes n'avaient pas depuis des années les capacités nécessaires pour y faire face, on en a discuté : fallait-il se lancer dans la réflexion, dans le processus, étudier plus loin ou en rester là ? Nous avons un calendrier contraint qui fait que si nous ne faisons pas ce choix que nous avons engagé il y a maintenant quelques semaines et que nous poursuivons aujourd'hui jusqu'à son terme, je l'espère, peut-être laisserions-nous passer une opportunité de nous doter tout simplement de moyens plus forts, plus importants pour répondre à d'autres attentes, d'autres exigences pour lesquelles nous n'avons pas forcément aujourd'hui les moyens d'y répondre : je pense notamment à la voirie communale où nous avons au sein de notre communauté d'agglomération d'aujourd'hui non pas des dizaines, non pas des centaines mais des milliers de kilomètres de voirie communale où en termes de réfection, d'entretien, de sécurisation, de modernisation ou encore d'éclairage public, nous ne sommes pas en mesure d'y apporter des réponses.

Il s'agit en réalité de ne prendre là aussi qu'un seul exemple mais qui parle à nos concitoyens et c'est le choix que nous allons faire peut-être dans quelques instants. C'est pour cela que ce rendez-vous n'est pas anonyme, c'est un rendez-vous qui va compter. Dire qu'il y a eu de grandes dates dans l'histoire est tellement commun, qu'un homme politique fasse un discours en disant : « C'est un jour historique ! », je ne vais pas jouer cette version mais c'est un rendez-vous dans l'organisation territoriale du développement des Alpes-Maritimes et du territoire qui est censé s'initier, s'organiser mieux que les autres et, peut-être, avant les autres.

En matière de créations d'emplois, d'équilibre et d'équité économique et sociale, être plus performants au bon moment et au moment où, si nous le laissons passer — parce que la loi de finances 2009 prévoit une réforme des dotations aux nouvelles communautés urbaines qui se créeront— nous laisserions passer une opportunité inespérée.

Encore une fois, est-ce que l'on veut se doter pour les cinq années qui viennent d'une capacité d'investissement tout simplement dans le même périmètre, dans le même mode de relations entre nous, dans le respect de chacun, avec 300 millions d'euros d'investissements de plus dans des domaines de compétences propres aux communes où elles n'arrivent pas à faire face à la demande de leurs concitoyens ou est-ce qu'on ne le veut pas ?

J'ai vraiment le sentiment d'un été —je veux le dire car c'est important qu'on le sache dehors, et les médias peuvent le dire— où quasiment aucun d'entre vous n'a pris de vacances, j'en suis le témoin, parce que pour réussir à tenir ce calendrier il a fallu travailler tout l'été, tout étudier, tout calculer, tout regarder, tout approfondir, que chacune des commissions aille jusqu'au bout de ses responsabilités, que chaque vice-président et chaque maire assument pleinement ses responsabilités pour être sûr de pouvoir respecter ce calendrier ! Si vous l'avez fait, c'est qu'au fond de vous-même, sans aucun doute, vous avez été convaincus que l'on n'avait pas le droit de laisser passer cette échéance.

Je veux sincèrement vous en remercier car nos travaux ont été de grande qualité et surtout parce que j'ai mesuré ce qui, pour moi, est sans doute ce qu'il y a de plus enthousiasmant pour les six ans qui viennent, cette capacité de dialogue, d'écoute, de respect mutuel. Je ne vais pas cacher qu'il y a eu des désaccords sur certains sujets, et c'est bon, et il faut qu'il y en ait, et il faut qu'il y ait toujours cette part de vérité où l'on soit capable, justement par respect parce que le désaccord est une forme de respect, de dire : « Là-dessus, on n'est pas d'accord car là-dessus je n'arriverai pas à me faire comprendre par mes administrés » et on a donc toujours été à la recherche du compromis.

Ce que l'on va vous présenter aujourd'hui est vraiment le fruit d'un compromis total où chacun a été capable de faire un pas vers l'autre avec une seule ambition, un seul équilibre : priorité de la commune. Que chacun continue à avoir le sentiment réel que ses racines, son identité, son histoire, son authenticité, il continue à la puiser au cœur de son village, devant sa mairie, devant son clocher, devant son monument aux morts, chez son maire car il ne fera jamais appel à personne d'autre pour le marier et que cela a un sens.

En même temps, se dire que nous allons nous doter des moyens nécessaires pour devenir une grande communauté de destins qui soit capable d'engager la compétition dans le bassin méditerranéen, et cela a encore plus de justification aujourd'hui alors que la France est à l'initiative d'un résultat que personne ne pouvait imaginer il y a encore quelques mois : 13 juillet dernier, création de l'union pour la Méditerranée ! Peut-être cela permettra-t-il à ce territoire autour d'un lac qui s'appelle la Méditerranée, où ceux qui sont au sud ou au nord et qui

n'ont pas les mêmes origines culturelles, les mêmes convictions sociales, qui ne pratiquent pas la même religion et qui, depuis des siècles et des millénaires, se font la guerre, où nous puisons toutes les sources de l'intégrisme, de l'extrémisme, du terrorisme, de la barbarie sourde et aveugle qui n'a cessé de frapper ici ou là, peut-être de vivre la période où tous ces ennemis d'hier vont être capables de devenir les amis de demain.

Et nous, nous ne sommes pas n'importe quel territoire, nous sommes là au bord de cette Méditerranée et nous allons devenir un grand interlocuteur avec Barcelone, avec Gênes, avec Tanger, avec Chypre, avec Malte, avec Athènes, avec Tel-Aviv, avec toutes les grandes capitales, à la fois pour être en compétition et pour apporter notre contribution à aider ces peuples à avancer en étant un laboratoire et en étant un partenaire.

Défense de notre identité, de chacun de nos villages, de chacune de nos communes, placer d'abord notre politique de proximité, proximité qui est le maître mot qui a conduit tous nos travaux pour que l'homme, la femme, l'enfant soient toujours au cœur de nos préoccupations dans les responsabilités qui nous ont été confiées par nos électeurs d'où que nous venions et sur quelque banc que nous siégeons et, en même temps, avoir la fierté d'appartenir à une grande communauté de destins qui va pouvoir jouer un rôle et ne pas rester en dehors pour ne pas laisser passer les grandes opportunités qui vont s'offrir à nous en matière économique, sociale, en matière d'innovation industrielle, de recherche, en matière de développement, de créations d'emplois à forte valeur ajoutée, pour toutes les générations à venir dans le respect de ce qui est notre principe de base : le développement durable.

Je voulais vous dire ceci avant que l'on ne rentre dans le détail parce que, cet été, je l'ai vraiment vécu comme cela ; non seulement je veux remercier mais je veux saluer chacun des maires et chacun de celles et ceux d'entre vous qui, au sein de leur municipalité, aux côtés de leur maire, ont apporté leur contribution pour que cela se passe ainsi, dans cet esprit de dialogue et de concertation, pour que l'on fasse des additions et pas des divisions ou des soustractions et que l'on se respecte. Pas un d'entre vous n'a à revendiquer plus qu'un autre la réussite de ce que nous allons peut-être mener à terme mais chacun a le droit au nom de sa commune, au nom de sa population, de le revendiquer à égalité. Je l'ai dit : ici, c'est l'égalité absolue entre chacun et il n'y a que comme cela que cela marchera et je sais maintenant que cela marchera et je sais que nous allons passer six ans formidables parce que justement c'était sans doute l'exercice le plus difficile au début et, si nous sommes en train de le réussir, c'est que nous avons la garantie que nous serons toujours capables de nous comprendre et de nous respecter et de réussir les défis les plus difficiles auxquels nous serons confrontés pour nos populations.

Voilà pourquoi ce n'est pas un rendez-vous anonyme, c'est un rendez-vous que l'on peut graver dans le marbre, je l'espère en tout cas, et qui fera date tout simplement. Dans quelques années, certains écriront et rappelleront que si l'on a réalisé ceci où cela, si telle ou telle commune peut sur ce territoire jouer tel rôle, là où nous aurons à nous répartir les tâches et à partager en même temps l'excellence et la compétitivité, c'est parce qu'il y a eu ce rendez-vous et c'est parce qu'il y a eu cette date. Je veux sincèrement encore une fois vous en remercier.

Maintenant, nous allons bien sûr passer à notre ordre du jour où l'on a beaucoup parlé d'organisation de la proximité ; la charte sera soumise à votre approbation lors du prochain conseil communautaire mais c'est important d'en donner quelques éléments ; enfin, les aspects financiers des transferts de compétences qui ont été plus particulièrement étudiés par la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Je remercie, tant pour la charte Louis Nègre qui a coordonné les débats que, sur la CLETC, Henri Revel qui a fait, avec l'ensemble des maires et des élus, un travail tout fait remarquable.

Avant que l'on ne rentre dans les différents points que nous allons évoquer ce matin, je voudrais aborder le calendrier de nos travaux car on l'a légèrement modifié, voire accéléré par rapport au calendrier que nous avons indiqué lors de notre premier vote. Ce calendrier explique d'ailleurs la modification qui est intervenue dans la date de réunion de ce conseil de rentrée : on va aujourd'hui délibérer sur l'extension des compétences de la communauté d'agglomération et les communes devront le faire à leur tour dans les jours prochains pour permettre à M. le préfet de prendre l'arrêté d'extension des compétences d'ici la mi-septembre.

Ensuite, nous nous retrouverons le 25 septembre pour nous prononcer sur la transformation de la Communauté d'Agglomération en communauté urbaine et adopter ses statuts qui préciseront le détail des compétences.

Après cette date, il appartiendra aux communes de délibérer à leur tour afin que la transformation en communauté urbaine soit effective au 1^{er} janvier 2009. Chacun comprendra que la date du 25 septembre est choisie afin que nous soyons bien dans le délai des trois mois qui nous permettront d'anticiper le 1^{er} janvier pour que le préfet puisse prendre, en temps et en heure avant le 1^{er} janvier, la décision définitive de nous placer en situation de communauté urbaine et que l'on puisse bénéficier des mesures financières et transferts de l'Etat dès le 1^{er} janvier 2009.

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui a donc un double objet : elle rappelle l'ensemble des compétences déjà exercées par la communauté d'agglomération, certaines d'ailleurs faisant partie des compétences relevant de la future communauté urbaine, ensuite elle précise celles qui ne sont pas encore exercées par notre établissement public et qui vont lui être transférées par nos communes.

Ces compétences nouvelles concernent :

- **En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire :** la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

- Les actions de développement économique,

- La construction ou l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire. Pour ces compétences, nous disposerons de deux ans pour déterminer avec les communes celles que nous souhaitons reconnaître d'intérêt communautaire : il y aura un délai de deux ans. On se prononce aujourd'hui sur une possibilité puisque, après, nous avons deux ans pour les préciser et dire celles que l'on prendra ou que l'on ne prendra pas.

- Ensuite, les lycées et collèges dans les conditions fixées par le code de l'éducation. Chacun peut comprendre que c'est un principe de possibilité —et je le dis sous le regard attentif du premier vice-président du Conseil régional— : personne n'a intérêt me semble-t-il dans la communauté d'agglomération, alors que je reconnais à la Région de parfaitement remplir sa mission, de demander à récupérer la compétence des lycées, de même que je ne pense pas que par rapport à la politique conduite par le Conseil général en matière de collèges, chacun ait le sentiment ici que la communauté urbaine de demain devrait se saisir de la compétence des collèges, mais nous avons à en adopter la possibilité parce que c'est la loi qui le veut.

- **En matière d'aménagement d'espace communautaire :** le plan local d'urbanisme et les documents d'urbanisme en tenant lieu, la constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire après avis des conseils municipaux.

- La création ou l'aménagement de l'entretien de voirie (c'est un des chapitres fondamentaux), la signalisation et les parcs de stationnement.

- Enfin, la prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et la détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme.

- **En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire** : les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, les actions de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre lorsqu'elles sont d'intérêt communautaire et exclusivement lorsqu'elles sont d'intérêt communautaire.

- **En matière de politique de la ville dans la communauté** : les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale,

- Egalement les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

- **En matière de gestion des services d'intérêt collectif** : la création, l'extension et la translation des cimetières et sites cinéraires hors de l'emprise des cimetières ainsi que la création et l'extension des crématoriums,

- Les abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national,

- Enfin, les services d'incendie et de secours dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales ; là aussi, sur certains sujets, chacun comprendra que cette compétence étant assumée par le SDIS, il n'y a pas de raison que dans les deux ans nous fassions le choix d'en assumer la responsabilité alors qu'elle est parfaitement assurée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie** : le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. Nous sommes là dans un domaine majeur en matière de développement durable.

Je vous l'indiquais précédemment : les contours de certaines compétences doivent être encore précisés ; après les travaux menés par nos fonctionnaires d'ailleurs, les maires se sont réunis pour étudier les propositions qui nous ont été faites. Nous avons bien avancé sur un certain nombre de points, il en reste encore quelques-uns à régler et cela fait encore l'objet de discussions entre les maires mais nous allons rapidement aboutir à des arbitrages définitifs.

Toutes les compétences n'ont évidemment pas la même portée et n'auront pas les mêmes incidences sur les populations de nos communes mais elles ont toutes un point commun : il faut que leur exercice de proximité avec les usagers soit, pour nous élus mais également pour nos services, une préoccupation constante.

Je vous ai clairement indiqué dès le 18 avril dernier que j'entendais placer ce mandat sous le double signe de la proximité et de l'efficacité ; les maires m'ont également fait part de leurs souhaits et de leurs attentes en la matière puisque, parmi les nouvelles compétences transférées, certaines et notamment les petits travaux de voirie et le nettoyage, ont nécessité une forte réactivité des services concernés et donc une réelle organisation de proximité. Il ne faut pas en effet rompre le lien de proximité qui existe au niveau communal et c'est d'ailleurs pour nous ce qu'il y a de plus fondamental.

Des pôles de proximité, j'insiste là-dessus, des pôles de proximité seront mis en place au plus près de la population dans les communes ou par regroupement de communes : je veux dire que ces pôles, bien que dépendant de l'administration générale de la communauté urbaine, seront placés sous l'autorité des maires. Là où aujourd'hui un maire, pour l'entretien de sa voirie communale, agit directement sur ses services, le maire aura demain en sa qualité de vice-président de la communauté urbaine un pôle de proximité là où nous aurons mutualisé l'ensemble des services pour une économie d'échelle et plus d'efficacité, des moyens d'investissement plus importants qui nous seront octroyés par l'Etat.

Le maire, en sa qualité de vice-président de la communauté urbaine, aura autorité directe qui lui sera déléguée par le président sur le pôle de proximité et il gardera donc vis-à-vis de ses administrés exactement le même rôle que celui qui est le sien aujourd'hui pour répondre à chacune de leur attente mais avec une différence fondamentale : il disposera de moyens renforcés par rapport aux moyens qui sont les siens aujourd'hui. La réalité est là, cela ne changera rien dans la relation quotidienne des administrés avec le maire si ce n'est que pour le maire cela changera beaucoup car il disposera de moyens renforcés pour apporter des réponses plus précises et plus importantes à ses administrés. Cela va mieux de le dire que de ne pas le dire et de le préciser à ce moment de la présentation de notre ordre du jour. Les maires auront donc, comme cela est actuellement le cas à la communauté d'agglomération, des référents pour mettre en œuvre la meilleure gestion de la proximité.

Le maire demeurera le donneur d'ordre dans les domaines de l'entretien, de la voirie et de la propreté, mais j'ai également proposé aux maires qui l'ont acceptée la création d'une nouvelle commission. Nous avons souhaité ensemble qu'il y ait une nouvelle commission qui sera la « commission de la proximité » ; elle aura en charge, et cela me paraît fondamental, l'évaluation de la politique de la proximité de la communauté d'agglomération aujourd'hui et de la communauté urbaine demain. On a besoin d'avoir des indicateurs à intervalles réguliers et la première mission de cette commission de proximité sera, avec tous les élus qui auront choisi d'y siéger, de procéder régulièrement à cette évaluation afin que l'on ait des indicateurs qui nous permettent d'ajuster, de rectifier, d'aller dans une direction ou dans une autre et d'être sûr que l'on reste totalement en phase avec nos administrés sur des politiques de proximité qui resteront placées sous l'autorité des maires.

Cette commission sera composée d'un représentant désigné au sein de chaque conseil municipal, des directeurs des services des communes, des représentants de l'administration de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur et du cabinet du président. Je souhaite qu'elle soit un véritable lieu d'échanges, de débats et de propositions sur l'organisation de la proximité, qu'elle soit véritablement à l'écoute de vos attentes et de celles de nos concitoyens en la matière. Elle devra pour ce faire se réunir de manière régulière notamment dans les prochains mois et je vous proposerai donc la création de cette commission dès le conseil communautaire du 25 septembre prochain.

Enfin, j'ai également proposé aux maires la mise en place d'un service « Allô mairies » à l'échelle des 24 communes. Il se trouve qu'au Conseil municipal de Nice on a déjà délibéré pour créer « Allô mairies » ; c'est un service que d'autres ont expérimenté à Marseille ou Toulouse, qui fonctionne parfaitement et qui est sensé, 7 jours/7 et 24 h/24, au cœur d'une plateforme apporter des réponses à toutes les demandes, que ce soient des demandes de compétence communale ou même d'autres compétences : vous avez un problème lié à la rentrée scolaire de vos enfants (maternelles, places en crèche dans la commune) c'est la compétence du maire bien évidemment et on y répondra, la mairie y répondra. On a un problème d'assainissement, de propreté qui est de compétence communautaire : c'est la mairie qui y répondra, un problème de voirie communale devenue compétence de la communauté urbaine : c'est la mairie qui y répondra.

J'envisage même d'aller plus loin en proposant au Conseil général et à son président qu'en matière de RMI, en matière d'APA, en matière d'internat ou de cantine scolaire dans les collèges ou de voirie départementale, etc., de mettre à disposition de cette plateforme les réponses nécessaires parce qu'en matière sociale, les circonscriptions d'actions médicales et sociales sont de la compétence du Département mais, sincèrement, on est suffisamment bien placé dans nos communes pour savoir que la référence du citoyen est le maire, c'est le conseiller municipal. On a le sentiment que dans tous les domaines liés au social et aux solidarités c'est le maire le premier référent, même si c'est exercé par une autre collectivité.

Je proposerai aux services de l'Etat dans ses domaines de compétence, en matière de handicap par exemple, certaines compétences qui sont confiées au Conseil général et d'autres qui sont de compétence d'Etat : on mutualisera cela sur cette plateforme.

Je proposerai au Conseil régional, en matière de transports express régionaux, de formation professionnelle avec le lycée, d'y être associé.

Il suffira de faire « Allô mairies », un seul numéro ; que vous soyez à Vence, à Eze, à Saint-Jean-Cap-Ferrat, à Nice, à Cagnes-sur-Mer ou à la Roquette-sur-Var, vous faites « Allô mairies » et vous avez l'impression d'appeler votre mairie et on aura réponse à tout au nom du maire. Ce passage en communauté urbaine et cette mutualisation entre nous de moyens dont aucune de nos communes ne pourrait totalement se doter va nous permettre d'apporter plus de proximité et, pour ceux qui considéreraient qu'un passage en communauté urbaine est un éloignement, on va démontrer au contraire que c'est un rapprochement qui apportera plus de prestations de proximité à l'ensemble de nos concitoyens. Ce service devra être particulièrement réactif pour apporter à nos populations la démonstration que la communauté est proche de leurs préoccupations et efficace dans le traitement de leurs demandes.

La proximité sera un des piliers de notre future communauté et les grands principes de son organisation sont d'ailleurs clairement énoncés dans le projet de charte sur lequel les maires ont travaillé pendant l'été. On dit toujours : « Il y a l'administration, la technostructure, etc. » et je veux en apporter le témoignage : même si l'on a été dans bien des domaines conseillé par l'expertise de nos fonctionnaires, de nos cadres et de nos services de qualité dans chacune de nos communes, le travail de la charte est du 100 % le travail personnel des maires. Cette charte sera l'autre pilier : un pilier sera la proximité et l'autre pilier sera la charte, la charte qui sera un peu notre constitution, la ligne de conduite que nous nous imposerons et dont il ne faudra jamais ni sortir ni déroger au sein de notre Communauté.

Nice Côte d'Azur avait adopté à sa création une charte régissant son fonctionnement ; j'ai donc souhaité que, dans la perspective de la transformation en communauté urbaine, nous nous dotions d'une charte plus aboutie. Un groupe de travail des maires a donc été constitué (je remercie encore Louis Nègre) et le projet de charte élaboré pratiquement finalisé répond totalement aux attentes exprimées par les maires en matière de gouvernance, de proximité ou d'exercice de la compétence d'urbanisme, par exemple, qui était une des plus grosses inquiétudes.

La charte rappelle tout d'abord que l'échelon communal reste —et j'insiste sur ce mot— « reste » et deuxième mot « demeure » le creuset de la citoyenneté et de l'identité locale, le lieu où s'exercent le plus largement et le plus simplement la participation et le contrôle des citoyens.

Elle confirme ensuite le rôle majeur du conseil des maires en tant qu'organe de décisions politiques de notre communauté. C'est au Conseil des maires et à lui seul qu'il appartient de fixer les orientations politiques de la communauté.

La charte affirme enfin clairement que le maire tire sa légitimité du suffrage universel ; je ne respecte sincèrement qu'une chose, comme chacun d'entre vous, c'est le suffrage universel, celui qui nous a conduits ici car, si nous sommes ici présents, c'est bien sûr parce que dans un second temps les élus de nos conseils municipaux nous ont désignés pour siéger ici mais, pas les électeurs, pas ceux qui utilisent le suffrage universel pour donner une légitimité et donc la vraie légitimité reste au sein de nos communes. Ici, nous devons toujours l'avoir à l'esprit, chaque fois que l'on prend une décision on doit toujours se dire : « Si je suis ici, c'est d'abord parce que je suis un maire, un adjoint, un conseiller municipal qui a été désigné par la volonté du suffrage universel », il ne faut jamais l'oublier.

La charte prévoit par ailleurs que les communes seront totalement associées à l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme. Nos concitoyens ne pourraient ni comprendre ni admettre que ce soit ici que l'on décide sur le dos de n'importe quelle commune de son Plan Local d'Urbanisme même si c'est notre compétence et il fallait le préciser dans la charte. Il y aura un PLU non pas de la communauté urbaine mais bien un PLU par commune, comme vous l'avez unanimement souhaité Mesdames et Messieurs les Maires.

S'agissant de la résolution d'éventuels désaccords, la charte rappelle que le principe de base est la recherche permanente de consensus afin que les orientations et les décisions de la communauté se construisent en adéquation avec les communes et leurs représentants. Je veux le dire clairement devant cette assemblée : rien ne sera imposé aux communes sans leur accord. Mon souhait est que nous construisions ensemble, que nous additionnions nos forces et nos compétences pour servir nos populations. On ne peut rien construire de durable par la force, l'histoire nous l'a maintes fois prouvé.

La charte rappelle également que la solidarité entre les communes reste un des fondements de notre communauté ; elle prévoit ainsi qu'une dotation de solidarité communautaire pérenne sera répartie (cher Alain Frère) entre les communes qui définiront chacune, avec la communauté, un plan d'investissement qui constituera un des éléments du projet communautaire.

Cette charte constituera un véritable pacte moral entre les maires ; elle sera approuvée par le conseil communautaire et je veux qu'elle fasse l'objet d'une signature solennelle en présence de tous les maires. Je proposerai d'ailleurs qu'il n'y ait pas ici une grande réunion de tous les maires pour signer la charte mais que nous allions dans chacune des 24 communes, dans chaque mairie, signer cette charte pour que devant nos populations, au cœur de leur mairie, cette charte soit signée et que cet engagement moral, que cet acte moral soit solennellement finalisé au cœur de chacune de nos communes et au cœur de chacune de leur mairie. Voilà ce que je vous propose que nous fassions dans les semaines qui viennent.

Je souhaite maintenant revenir aux travaux de la commission locale d'évaluation des transferts des charges en saluant l'énorme travail qui s'est fait sous la présidence d'Henri Revel et qui a été demandé aux communes. Je veux remercier publiquement les fonctionnaires des communes et ceux de la direction des finances de la Communauté qui, malgré la période estivale, n'ont pas ménagé leur peine.

Grâce à l'action de chacun, une première estimation des montants des charges transférées et des attributions de compensation reversées aux communes a pu être réalisée et transmise aux maires ; il reste cependant des points à affiner concernant les charges et le personnel transféré ainsi que les montants des attributions de compensation versées aux communes. La commission va donc poursuivre ses travaux afin d'aboutir aux évaluations les plus justes qui respecteront le principe de la neutralité financière. Je sais qu'Henri Revel y sera attentif.

Notre collègue vous présentera d'ailleurs juste après moi une délibération de principe relative aux conventions de mandat de gestion provisoire qui permettront d'assurer la continuité des services dès le transfert effectif des compétences. Avec ces transferts de compétences, nous nous inscrirons dans une évolution logique et nous poursuivrons en douceur l'œuvre collective entamée en 2000.

Notre devoir d'élu est d'apporter, chacun dans nos communes, des améliorations concrètes à la vie de notre population, c'est ce qu'elles attendent de nous. C'est toujours auprès du maire qu'elles se plaindront quand cela ne va pas et c'est donc la commune qui reste, quoi qu'il arrive, leur unique repère. Cette exigence de performance que nous imposent nos électeurs était notre préoccupation constante tout au long de nos travaux. Voilà ce que je voulais vous dire à cette occasion.

Tout cela va se mettre au service d'un grand projet économique. Pendant l'été, nous avons enfin eu le décret d'application validé par le Conseil d'Etat pour la mise en œuvre d'Eco-Vallée, notre opération d'intérêt national et nous allons bientôt installer l'établissement public au sein duquel siégeront à la fois les représentants de la Région, du Département et de l'Etat. Bien évidemment, je veux que cet outil, troisième opération d'intérêt national, qui représente une grande part de notre avenir économique et social au cœur de la Communauté d'agglomération, ne soit pas une opération d'intérêt national, comme je l'ai dit par le passé, dédiée exclusivement aux communes qui sont dans le périmètre mais que ce soit l'opération d'intérêt national de toute la communauté urbaine ; c'est pourquoi, en plus de la composition du conseil d'administration de cet établissement public, j'ai demandé à l'Etat que soient associés à cette gouvernance, là aussi un conseil des maires et un conseil de développement.

Demain, avec les capacités supplémentaires de la communauté urbaine et la force d'Eco-Vallée, nous disposerons à l'avenir d'une puissance économique qui nous fait aujourd'hui défaut tout en nous inscrivant dans une démarche constante de développement durable conforme aux conclusions du Grenelle de l'environnement. Pour exercer pleinement ces nouvelles compétences, nous devons disposer de moyens financiers accrus sans lesquels nos projets ne pourraient exister, et je veux rappeler que c'est ce que nous apportera le statut de la communauté urbaine avec une dotation financière accordée par l'Etat qui passera de 22,7 millions d'euros aujourd'hui à 45,3 millions d'euros à partir du 1^{er} janvier 2009 si nous réussissons à tenir notre calendrier. Cela nous permettra de doubler notre capacité d'investissement sur la période 2009-2014.

Ce gain conséquent de moyens bénéficiera à l'ensemble de nos communes et à nos populations. Nous serons ainsi en mesure de répondre aux besoins de nos concitoyens sans augmenter la pression fiscale ; outre ces moyens financiers supplémentaires, nous pourrons aussi réaliser d'importantes économies d'échelle rendues possibles et renforcées par la mise en commun des moyens aujourd'hui disséminés, démultipliés au sein des communes et, grâce à la maîtrise de nos frais de fonctionnement, notre capacité de financement supplémentaire sera optimisée.

J'ai conscience de l'importance du vote que vous allez effectuer dans quelques instants ; il s'agit d'un dossier fondamental pour notre avenir et c'est pourquoi j'ai souhaité qu'il soit examiné dans chaque commission afin que chacun puisse s'exprimer.

Ces transferts de compétences auront également, il faut le souligner, des conséquences dans quelques semaines pour certains de nos agents communaux ; je veux les assurer qu'avec l'ensemble des maires nous serons particulièrement attentifs aux conditions dans lesquelles s'effectueront ces transferts.

Je sais par ailleurs que certains d'entre vous redoutent que le transfert de certaines compétences, notamment l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme, ne remette en cause la maîtrise par les élus du développement de leur commune ; certains opposants irréductibles tentent aussi d'agiter cet épouvantail ; pourtant, depuis plus de six ans maintenant, l'Agglomération réalise son schéma de cohérence territoriale sur un périmètre d'ailleurs plus large que son territoire et je pose la question : qui s'en plaint ? La réponse est : personne.

Des maires, de sensibilités différentes qui plus est, travaillent ensemble et je n'ai pas le sentiment que qui que ce soit ait imposé ses vues ou mis en péril les projets de quelque commune que ce soit, quelle que soit la sensibilité du maire : c'est bien la preuve que l'on peut œuvrer ensemble au bien commun sur des territoires plus vastes que la commune sans soumettre celle-ci à un quelconque fait du prince. Je crois que notre projet de charte est, je répète encore une fois, de nature à lever toute inquiétude.

Bien sûr, nous ne convaincrions jamais les partisans de l'immobilisme ; à ceux-là, je veux dire tout simplement que l'on pourrait se satisfaire de la situation actuelle, regarder les entreprises s'installer ailleurs que chez nous, les touristes succomber aux charmes de nouvelles destinations chez nos voisins européens des Balkans et nos enfants partir chercher ailleurs les emplois que nous ne sommes pas en mesure de leur offrir. C'est un choix qui se respecte mais, pour ma part, je refuse à m'y résoudre ; je n'ai pas été élu pour cela et mon action politique s'inscrit depuis des années à l'opposé de ce type de renoncement. Il faut savoir se donner les moyens de nos ambitions ou se résigner au lent déclin qui nous guette.

J'ai l'ambition de faire de ce territoire —et c'est une ambition, je le sais désormais, partagée par chacun d'entre vous— une référence en France, en Europe et dans le monde, notamment en matière de protection de l'environnement. Déjà Eco-Vallée suscite des convoitises de la part de grands groupes internationaux et, quand je dis « de grands groupes internationaux », ne pensez pas que ce soient de grands industriels qui voudraient essayer de se donner bonne conscience en s'installant dans Eco-Vallée ; ceux-là, nous les refuserons et ce sera aussi dans la charte d'Eco-Vallée : nous n'accepterons au cœur d'Eco-Vallée que ceux qui s'inscrivent en matière d'innovation, de recherche et de développement dans les références écologiques et de développement durable que doit symboliser Eco-Vallée.

Mais, aussi attractif qu'il soit, ce projet ne suffira pas à assurer l'avenir de notre territoire et des générations futures même s'il y contribuera largement ; il faut donc demain que Nice Côte d'Azur rayonne et soit un véritable moteur pour le renouveau de nos communes et du département dans son ensemble. Nous sommes entrés dans une aire de concurrence féroce entre les territoires à l'échelle mondiale et je ne veux pas que nous laissions passer notre chance. J'ai d'ailleurs la conviction que ce sentiment est partagé par une très large majorité de nos concitoyens.

Je terminerai là-dessus : c'est si facile ici ou là, quel que soit d'ailleurs l'engagement idéologique des uns et des autres, et même dans nos propres familles politiques dans les communes où il y a eu des divisions, quand on veut embêter le maire et sa municipalité on essaie de prendre le contre-pied en disant : « Regardez ! Vous allez vous faire absorber, dévorer » là où je viens de faire la démonstration contraire mais, faire du populisme en agitant le chiffon rouge, c'est si facile, et on croit qu'on est populaire en faisant du populisme !

Alors bien évidemment, nous la rendrons publique dans le moindre détail car j'ai souhaité que cette enquête d'opinions que nous avons fait réaliser par un organisme incontestable ne soit pas faite à l'échelle de l'Agglomération car c'était trop facile, la plupart de l'Agglomération étant niçoise forcément on aurait dit : « Oui, les résultats sont favorables parce que les trois-quarts de la population sont niçois », elle s'est donc imposée au reste dans l'enquête d'opinion mais je l'ai fait faire canton par canton, commune par commune.

J'en donne les résultats.

A la question : « Etes-vous favorable à la transformation de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur en communauté urbaine ? » 80 % des habitants se déclarent favorables et 19 % pas favorables. Allez-y pour ceux qui veulent faire du populisme, allez essayer d'embêter votre municipalité, votre maire, essayez de nous déstabiliser, vous représentez 19 % ! En fonction des cantons, ce pourcentage varie de 64 % à 90 %. Pour les trois plus grandes communes, il est de :

- 84 % pour Nice
- 77 % pour Cagnes-sur-Mer
- 74 % pour Saint-Laurent-du-Var.

Concernant la perception des habitants de cette future communauté, 83 % considèrent qu'elle permettra un aménagement plus cohérent du territoire,

80 % estiment qu'elle permettra aux citoyens de toujours bénéficier de services de proximité,

78 % voient en cette transformation un moyen de favoriser la création d'emplois.

Certes, ce n'est qu'un sondage objecteront les esprits chagrins, c'est vrai, mais les indications qu'il donne me paraissent tout à fait positives et révèlent à mon sens le décalage existant entre ceux qui veulent faire de cette transformation un sujet de polémique et la réalité de l'état de l'opinion de la grande majorité de nos concitoyens. Croyez-moi, nombreux sont ceux qui souhaiteraient que ce territoire et, au-delà, l'ensemble du département reste définitivement identifié comme une terre de grands événements culturels ou médiatiques sans plus.

Pour ma part, j'ai d'autres ambitions.

Il se trouve que j'ai un avantage ou un inconvénient, comme on veut, je suis le conseiller général du plus petit canton du département, le plus éloigné de la ville dont j'ai l'honneur d'être maire (100 km), à 2 000 m d'altitude. Ma fibre de député d'une circonscription depuis 20 ans de 72 communes rurales (et certains d'entre vous en sont les maires) m'a appris à savoir qu'un habitant d'un de nos villages est d'abord profondément attaché au respect qu'on peut lui porter mais que personne ne pense que celui-là redoute qu'une grande collectivité puisse témoigner de sa solidarité.

Au Conseil général, c'est cette grande caisse de péréquation qui a permis des grands équilibres dans notre département entre le plus petit village (Lieuche, 28 habitants) et la plus grande commune (Nice) ; on a pu construire à Lieuche des réseaux, école, crèche, tous les équipements publics alors que la commune n'en avait aucun moyen. En même temps, ne croyez-vous pas que l'habitant de Lieuche est attaché à la Faculté dans laquelle va son enfant, attaché au lycée dans lequel il l'envoie, attaché aux emplois offerts par les territoires qui représentent essentiellement l'ensemble du territoire de notre communauté où l'on crée le plus d'emplois et où l'on essaie de limiter, d'endiguer le plus le chômage, d'apporter le plus de solidarité, d'apporter les plus grandes réponses en matière sociale ? Chacun de nos concitoyens est conscient de tout cela, on ne manipule pas les esprits n'importe comment et, si moi-même j'avais des craintes en mars dernier en me disant : franchement, je suis candidat à la mairie de Nice, que vont penser mes électeurs de Saint-Dalmas-de-Selvage, de Saint-Etienne-de-Tinée ou d'Isola ? : « Il nous abandonne, il va donner priorité à la grande commune, on va voir notre développement se freiner » mais, vous savez, j'ai eu sans doute la plus belle satisfaction de ma vie politique car loin de se méfier quand vous réalisez 84 % au premier tour, c'est le plus beau résultat que j'ai pu avoir et c'était pour moi le signe de dire : « On est très fiers que vous alliez aussi vous occuper de ce qui est notre capitale ».

Demandez en Ile de France à un habitant de Meaux, de Bourg-la-Reine, etc., s'il a honte de sa capitale, Paris ? Personne n'en a honte dans notre département et, au contraire, il y a aujourd'hui pour le Niçois un patrimoine des églises baroques de notre Communauté d'Agglomération, un patrimoine historique derrière les remparts de Vence qui compte beaucoup pour lui comme, pour le Vençois, une promenade des Anglais qui est aussi sa promenade et qui est l'image de Vence dans le monde entier, entre ses remparts et sa promenade. C'est cette même communauté de destins à laquelle nous appartenons et je suis convaincu que nos concitoyens la ressentent et la vivent encore plus que chacun d'entre nous.

Voilà pourquoi sincèrement c'est un sujet qui ne mérite aucune polémique et je n'entends pas là où je suis, avec le soutien des maires qui m'entourent, laisser cette identité, cette authenticité, cet héritage, cette culture qui appartient à chacune de nos communes se laisser diluer dans quelque technostucture que ce soit. Je m'en porterai garant. Je veux tout simplement que les générations futures puissent dire un jour de nous que nous avons su faire au moment opportun un choix fondamental pour préparer leur avenir et que ce choix n'ait aucune raison que qui que ce soit le regrette, bien au contraire.

Je pense sincèrement que si ce matin nous prononçons ce vote et nous faisons ce choix, dans quelques années nous aurons des enfants, des petits-enfants, des arrière-petits-enfants qui liront dans leur livre d'instruction civique et dans leur livre d'histoire locale qu'un jour, des hommes et des femmes dont on a sans doute oublié le nom ont eu la volonté, la détermination et le courage —car c'est aussi une forme de courage auquel je fais appel pour chacun d'entre vous— de faire l'acte que nous allons réaliser ce matin ; par avance, je veux vous en remercier. (*Applaudissements*)

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Patrick Allemand.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Président, mes chers collègues, un long exposé qui montre bien que finalement il y avait non seulement beaucoup de choses à dire mais aussi beaucoup d'équilibres à préserver.

Personne n'est contre, personne n'est contre car au-delà des postures si quelqu'un avait voulu véritablement être contre la constitution et le passage en communauté urbaine, la délibération que nous avons votée le 26 juin serait déférée devant le tribunal administratif puisqu'elle était arrivée sur table, il y aurait eu des chances raisonnables de pouvoir la faire annuler ; personne n'a joué ce jeu-là.

Il y a des postures politiques et après il y a des faits. A partir de ce moment-là, c'est l'instant où ce bassin doit se faire, nous avons voté le principe, vous vous en souvenez, et je l'ai voté essentiellement pour des raisons de responsabilité politique et financière car je crois qu'effectivement il est inenvisageable de passer à côté d'une telle opportunité financière qui nous permette de combler le retard, parce que c'est bien de cela dont il s'agit. On arrive avec un bilan du retard des investissements que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de combler compte tenu des capacités actuelles d'autofinancement d'investissements des communes mais également de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur.

Nous allons donc aller vers la communauté urbaine et personne ne doute du résultat du vote qu'il va y avoir dans un instant ; néanmoins, sur cette délibération je vais choisir l'abstention et je vais vous expliquer pourquoi : parce que je considère que bien qu'il y ait des impératifs de calendrier que vous avez signalés, l'enjeu est là puisqu'il faut que nous soyons opérationnels au plus tard à la fin de l'année pour bénéficier de l'ancien régime, en quelque sorte, avant le changement de législation et du mode de financement des communautés urbaines futures.

Malgré cela, je trouve que l'on a été quand même au pas de charge et pour une extension de compétences qui va très au-delà de ce que pourraient être les compétences obligatoires d'une communauté urbaine. Je ne vais pas jouer les esprits chagrins mais, tout de même, je m'interroge sur certaines choses et même, j'allais dire, de contresens : lorsque vous avez indiqué comme étant l'objectif collectif, cette communauté de destins à laquelle on peut souscrire pour l'ensemble des communes, ce défi au niveau de la mondialisation pour faire en sorte que Nice retrouve une place qui était la sienne et qu'elle n'aurait jamais dû perdre sur le bassin méditerranéen ; il y a bien entendu cette communauté de destins et, en même temps —vous l'avez souligné de manière assez subtile— il y a la nécessité de préserver l'identité des communes.

On aboutit dans la charte à ce qui me paraît être un contresens : on dit qu'il y a un transfert sur le PLU mais on n'aura pas de Plan Local d'Urbanisme communautaire puisque chaque commune aura son PLU. On se demande exactement où sont les compétences qui vont être transférées qui seront véritablement communautaires ; il y a là un exercice savant de ménager la chèvre et le chou pour faire en sorte que vous ayez bien entendu l'unanimité des maires, ce que je conçois comme étant votre objectif politique pour cette période.

Pour ce qui concerne par exemple le développement économique qui était déjà une compétence de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur, on rajoute quasiment tout : dès l'instant où la communauté urbaine aura une zone d'activité portuaire, aéroportuaire, c'est normal ce sont des grands équipements d'intérêt départemental, voire plus, mais ses zones artisanales, ses zones commerciales, est-ce qu'il reste un maire pour impulser une politique locale ?

Quand on parle d'équipements culturels, sociaux culturels, socio-éducatifs, sportifs d'intérêt communautaire : comment se déterminera l'intérêt communautaire ? Pour l'instant, cette question est sans réponse.

Pour ce qui concerne les déplacements, il y avait les transports urbains ; la voirie, vous vous en êtes expliqué longuement en indiquant que la voirie resterait quand même sous l'appréciation du maire, mais on transfère même les parcs de stationnement.

Pour ce qui concerne l'équilibre social de l'habitat, il y avait déjà le PLH, les actions en faveur du logement social ; aujourd'hui, on rajoute les opérations d'amélioration de l'habitat plus l'habitat insalubre ; que va-t-il rester aux maires sur la question du logement qui interpelle chaque citoyen notamment dans ce département où la crise est forte ?

En matière de politique de la ville qui est une compétence parfaitement identifiée dans les communes, rien ne justifie vraiment que tout passe au niveau de la communauté urbaine.

J'aurais pu continuer à évoquer longuement cette série ; les cimetières, par exemple : on aurait pu laisser au moins cela aux maires.

J'ai le sentiment que ce transfert est massif et qu'il va très au-delà des compétences obligatoires ; d'ailleurs, pour faire bonne mesure, vous rajoutez de futurs projets puisque vous parlez dans les maisons de proximité d'intégrer des compétences qui, pour l'instant, appartiennent soit au Conseil général en ce qui concerne les CALS, soit à l'Etat pour les questions de handicap, voire même à la Région pour les questions de formation professionnelle.

Cette communauté urbaine veut tout faire ; à partir de là, j'ai une interrogation fondamentale qui nous conduit d'ailleurs à nous abstenir. Sans remettre en cause, encore une fois que ce soit clair, le principe même du passage sur lequel je suis pour, cette interrogation fondamentale c'est que tout le monde est passé par les urnes en mars dernier avec des fortunes diverses et cette question aujourd'hui si forte a rarement été un des axes de la campagne électorale. En tant qu'élus Niçois cela ne me dérange pas, en tant que citoyen niçois —vous avez pris soin de le rappeler et je crois qu'il faut saluer dans le sondage cet effort de rigueur intellectuelle, le fait de ne pas demander aux Niçois de voter— bien sûr les Niçois sont pour, en plus cela ne change rien puisque leur maire se transfère des compétences à lui-même, il n'y a pas de souci mais, dans les populations des communes avoisinantes, si vous leur posez la question : « Etes-vous pour le passage en communauté urbaine ? », cela ne m'étonne pas que vous ayez 80 % de résultats positifs.

Mais ce n'est qu'un sondage et vous comme moi avons toujours une certaine méfiance par rapport aux sondages, surtout quand on n'a pas pris le temps d'expliquer aux populations les enjeux qu'il y a derrière ; mais si on explique aux populations que, finalement, énormément de compétences pour lesquelles ils ont élu et fait confiance à un maire en mars dernier, aujourd'hui ne seront plus gérées par le maire en qui ils ont confiance et qu'ils ont élu mais seront transférées à une communauté urbaine, je ne suis pas sûr qu'avec un minimum de campagne d'explication, si vous refaites ce sondage dans quelques mois vous obteniez le même résultat.

Ce que je veux dire, c'est qu'il va y avoir la consultation de l'ensemble des conseils municipaux ; ici ou là, les populations s'interrogent ; alors ce que je vous demande, Monsieur le Président, c'est de laisser le maximum de temps dans le délai que vous devez respecter, bien sûr, pour que le débat s'installe, pour que les conseils municipaux puissent délibérer en toute connaissance de cause, notamment dans les endroits où il y a des interrogations fortes dans la population, que ces populations puissent se prononcer par référendum. Dans quelques communes, ce serait particulièrement intéressant et cela permettrait en même temps à tout le monde de rentrer dans cette communauté urbaine avec une légitimité encore plus affirmée.

Quand je vous dis cela, ce n'est pas une question de manipulation politique et je vous le démontre en 30 secondes ; la question qu'il faut poser n'est pas : « Etes-vous pour ou contre l'entrée en communauté urbaine ? » La question que l'on peut poser en toute objectivité, en faisant preuve de pédagogie politique et en expliquant à ces populations, y compris quand elles sont réticentes, les enjeux financiers qu'il y a derrière, la vraie question à poser c'est : « Etes-vous prêts à faire le choix de rentrer dans une communauté urbaine ou êtes-vous prêts à faire le choix d'une augmentation lourde de la fiscalité ? » puisque, si l'on n'a pas la dotation supplémentaire financière de l'Etat, ou l'on ne pourra pas faire de projets ou l'on devra augmenter la pression fiscale. Il faut que la population soit bien au courant et soit bien au fait des enjeux qui seront dessinés.

Vous voyez que ce n'est pas du tout une intervention de quelqu'un qui est immobiliste et encore moins de quelqu'un qui veut faire une manipulation politique, elle est la plus honnête possible puisque je précise même l'enjeu fiscal qui est derrière. Mais, entre le renoncement et l'accélération à toute vitesse, il y a un point médian qui est le respect et en l'occurrence le respect des populations qui, je pense, doivent être consultées sur ce sujet lorsqu'elles le souhaitent ; il ne s'agit pas de faire une démarche systématique dans toutes les communes.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais vous dire en rappelant (et ce sera mon dernier mot) qu'avant tout le passage en communauté urbaine était un effet de seuil démographique ; nous avons désormais atteint ce seuil géographique, nous pouvons juridiquement nous constituer et, même s'il y a ce délai de deux ans que vous avez indiqué tout à l'heure, je trouve quand même que dans cette délibération nous avons poussé l'optionnel côté compétences véritablement à fond et je crains, malgré les propos apaisants que vous avez tenus, qu'il n'y ait une certaine dissolution de l'identité communale dans cette affaire qui soit plus forte que vous ne puissiez actuellement l'imaginer.

M. LE PRÉSIDENT.- Hé bien ! Vous avez eu du mal ! Pour expliquer l'inexplicable, vous avez eu du mal ! Enfin, je n'ai pas tout compris mais vous me ferez une explication de texte parce que, franchement, derrière ceci, ceci et cela... C'est ce que j'ai dit : il y a ceci, ceci et cela ! Merci de l'avoir répété et rappelé. Vous dites que je suis subtil ? Il y a une grande différence entre vous et moi : c'est que vous n'arrivez pas un seul instant à vous départir de votre engagement idéologique et politicien. Vous dites : je siège ici au nom du parti socialiste, il faut donc absolument que je m'oppose et que j'explique par tous les moyens « que ». Sincèrement, c'est un rendez-vous et n'oubliez pas que si vous êtes là c'est parce que je l'ai bien voulu.

M. ALLEMAND.- On peut partir si vous voulez.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est terrible ! Je dois vous écouter mais c'est toujours cet excès de votre part, vous êtes très excessif, dès que je parle : « Ah ! On peut partir, si vous parlez je pars. » Attendez ! Je vous ai écouté avec respect, je suis un homme ouvert, tolérant, j'ai souhaité que vous soyez là justement pour dire ces choses mais plus ça va et plus je me dis : « Qu'est-ce que tu as eu raison, alors que rien ne t'imposait de leur permettre de siéger à la Communauté d'Agglomération de leur donner cette place parce que ça les marginalise encore plus ! » Si on ne les entendait pas dire leurs âneries, on se dirait que, franchement, ils sont sectaires, ils ne leur donnent pas la capacité de s'exprimer, de dire des choses. Mais alors ce matin je me dis : « Christian, qu'est-ce que tu as eu raison de prendre cette initiative ! »

C'est formidable, merci Patrick Allemand, sincèrement Merci, vous avez été remarquable ! Quel exposé remarquable ! Cela restera une anthologie dans l'histoire du Département, les mots que vous venez de prononcer et qui ont résonné avec force dans cet hémicycle. Vous vous seriez tellement grandi ce matin simplement en n'étant pas politicien, en n'étant pas idéologue, vous qui représentez dans cet hémicycle le Conseil municipal de Nice, la ville de Nice et de vous dire à ce titre : « Parce que je suis en plus le premier vice-président d'une grande région, la troisième de France, j'ai peut-être des mots intéressants à dire. Il y a des choses que j'aurais pu ajuster différemment mais on franchit une étape importante qui, plus est, facilitera les relations entre la collectivité que je représente et cette grande intercommunalité qui franchit une grande étape et je propose de l'accompagner comme cela. »

D'ailleurs vous m'auriez dit ce matin ce que j'attends depuis quelques mois, là où le Conseil général s'est déjà engagé à 25 % sur la ligne 2 du tramway : « J'ai une bonne nouvelle pour vous, Monsieur le Président, j'ai obtenu de la Région qu'elle en fasse autant », je me serais dit : « Tiens, il occupe une place constructive, il joue pleinement son rôle d'élu communautaire ». Systématiquement, vous vous enfermez dans ce rôle qui vous réduit, qui vous rétrécit, qui vous marginalise, qui vous amènera à faire des scores de plus en plus réduits parce que, vous savez, l'administré que vous représentez, celui qui vous a élu par le suffrage universel ne pense pas forcément comme moi puisqu'il pense plutôt comme vous au départ, je sais qu'un certain nombre qui, si c'était à refaire aujourd'hui et en écoutant ce que vous venez de prononcer se dirait : « La prochaine fois, ce n'est pas ce choix que l'on fera. »

Je vous remercie donc mais je n'ai pas été subtil, j'ai été pragmatique, j'ai surtout essayé d'être l'expression non pas d'un maire mais de 24 maires. Ce que vous avez dit, ce n'est pas à moi que vous l'avez dit mais c'est aux 24 communes, aux 24 premiers magistrats qui ont été élus par la force du suffrage universel il y a maintenant presque six mois. Ne pensez pas que vous vous adressez à moi ; nous formons une équipe ensemble et si, de temps en temps, vous vous disiez au fond de vous-même, Patrick Allemand : « Finalement cette équipe, il y a des moments où j'ai envie pleinement d'y participer et d'y contribuer positivement ? » Vous n'avez pas dit un mot positif, vous n'avez pas fait une proposition, vous n'avez pas dit dans les rapports de ce matin : « J'ai un amendement à proposer qui aurait pu vous intéresser » mais vous n'avez fait que du négatif.

Je pense qu'il n'y a pas-grand-chose à rajouter si ce n'est que je vois bien la manœuvre politicienne qui consiste à dire : « On s'abstient mais on est pour ! » Formidable ! Et puis : « Prenez le plus de temps possible » pour être sûr que l'on n'ait pas le 1^{er} janvier prochain les moyens qui nous seront affectés pour faire face aux compétences dont on se dote. Je pense que si vous aimez l'intérêt général et le service public, vous devez vous dire qu'il faut absolument tenir le calendrier parce qu'il ne faut pas rater les 45 millions d'euros annuels que l'on aura de dotation de l'Etat et qu'il ne faut pas rater les 300 millions d'euros de capacité d'investissement de plus que l'on aura pendant les cinq ans qui viennent.

Me dire : « Prenez le plus de temps possible », cela veut dire qu'il faut nous priver de cela ! Alors, si vous me demandez de nous priver de cela, puisque c'est la demande que vous venez de formuler clairement, Patrick Allemand, je vous dis que nous ne prendrons pas le risque de vous écouter sauf... Sauf à ce que vous me disiez, Patrick Allemand : « Ecoutez, ce n'est pas utile de faire tout cela parce qu'au nom du Conseil régional je suis prêt à vous apporter ces 300 millions d'euros d'investissement supplémentaires avec ma collectivité. » Merci par avance, Patrick Allemand.

Quelqu'un d'autre souhaitait s'exprimer ? Monsieur Santinelli.

M. SANTINELLI.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je ne sais pas si je vais faire du populisme ou de l'opposition mais j'espère qu'en fonction du respect républicain que je vous porte, vous considérerez que mon intervention est simplement de l'opposition d'autant plus que vous nous avez indiqué que l'opposition était un signe de respect de la démocratie ; j'espère que mon intervention se fera dans ce sens d'autant plus que nous décidons, vous et moi, qu'un sondage ne remplacera jamais un scrutin et je pense qu'il faut garder ces bases de notre démocratie. Monsieur le Président, permettez que je fasse cette intervention.

Pour la gestion de nos communes, l'intercommunalité est devenue une nécessité et prétendre le contraire serait irresponsable. Ceci étant dit, l'action que vous nous proposez dans le cadre de la loi actuelle de faire passer la CANCA en communauté urbaine ne répond pas, à mon sens, aux critères de démocratie et de liberté ; de liberté en ce sens que des sujets d'intercommunalité ne sont plus choisis en toute liberté par les communes mais leur sont imposés. Par ce procédé, les communes perdent la quasi-totalité de leur autorité et de leurs compétences.

Nous sommes sur la première marche de ce que souhaite l'Europe et la disparition d'une très grande part des 36 000 communes de notre beau pays. En ce qui nous concerne, les communes de la CANCA deviennent en quelque sorte des quartiers de Nice. Afin de parer à l'inquiétude des maires d'ailleurs, vous proposez l'élaboration d'une charte garantissant aux communes un certain nombre de prérogatives et cela prouve bien que cette loi ne convient pas. Je voudrais rappeler qu'une charte, quelle qu'elle soit, est un engagement moral, certes utile, mais qui devant la loi ne compte pas.

Un manque de démocratie effectif car si j'imagine et accepte que les citoyens soient satisfaits d'une telle procédure, il me paraît important voire nécessaire qu'au moment où l'on change de façon le statut juridique de la commune, l'on puisse demander non seulement l'avis mais également informer nos concitoyens. J'ai eu d'ailleurs la possibilité sur le territoire de ma commune de lancer un appel aux Cannoises et aux Cannois pour souhaiter un référendum local ; j'ai été surpris des très nombreux retours, parfois même de personnes très éloignées de mes principes politiques et cela démontre bien qu'au-delà des idées politiques l'inquiétude de la population est bien présente, qu'elle souhaite être informée et s'exprimer par un vote également.

Il y a un manque de démocratie dans la désignation des membres du conseil communautaires avec un système encore pire que celui des élections sénatoriales par un vote indirect sans l'obligation de la pluralité politique ; alors, certes, vous pourriez me rétorquer que ma présence dans cette assemblée prouve le contraire, mais dois-je rappeler que ce ne fut pas le cas dans la précédente mandature ? La présence de l'opposition dans ce Conseil n'est issue que de la volonté de trois communes ; certes, il faut les en féliciter mais cela ne remplace pas un vote direct, démocratique et proportionnel.

Si, Monsieur le Président, vous souhaitiez une proposition, je pense qu'en fonction de vos responsabilités nationales vous puissiez avec vos collègues faire évoluer cette loi qui, justement, ne répond pas à l'attente de nos concitoyens. Dans ce contexte, nous ne voterons pas, mon ami Robert Injey et moi-même, la mise en œuvre de la procédure d'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur. Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Qui d'autre souhaite s'exprimer ?
Madame Alinat.

Mme ALINAT.- Monsieur le Président, je voulais juste ajouter quelques mots et très brièvement ; pour être une élue du parti socialiste je suis d'abord une élue Vençoise et vous avez longuement parlé du suffrage universel, des électeurs et de toute l'attention que vous leur portiez dans vos vallées ; moi, je porte également une grande attention à mes électeurs et à ceux qui m'ont élue et c'est en leur nom que je m'exprime aujourd'hui surtout.

Vous avez dans votre introduction, dans votre discours parlé de deux choses : la communauté de destins que vous souhaitiez bâtir dans la communauté urbaine prochaine et de la défense de l'identité de chacune de nos communes et c'est bien la quadrature du cercle, vous en conviendrez Monsieur le Président, parce que pour être Vençoise j'ai connu la formation de la Communauté d'Agglomération et vous n'êtes pas sans savoir que cela a posé de nombreux problèmes dans le moyen pays Vençois ; il y avait eu à cette époque des référendums, il y avait eu un fort rejet de la Communauté d'Agglomération.

Les populations qui sont hors de cet hémicycle et celles du pays Vençois sont très attentives et très au fait de ce que représente le passage en communauté urbaine et elles sont effectivement très inquiètes. Les élections municipales sont proches et, pour ma part, cela a fait partie de mon programme, j'en ai beaucoup parlé et je peux vous dire, vous avez peut-être fait un sondage mais, lors de cette campagne, l'inquiétude s'est fortement exprimé des populations Vençoise et du pays Vençois.

Ce qui inquiète beaucoup, c'est qu'au moment de la formation de la Communauté d'Agglomération on a eu le sentiment qu'il n'y avait pas de projet et je pense qu'une suite de compétences ne forme pas un projet malheureusement ; aujourd'hui, vous nous proposez pour des raisons que nous comprenons bien —et Patrick Allemand a bien dit combien était importante la dotation qui va avec le passage en communauté urbaine—, nous avons l'impression de passer aujourd'hui à la seconde étape sans qu'il n'y ait pour autant un projet, un projet fédérateur et un projet qui nous donne précisément cette impression d'avoir une communauté de destins. C'est cela qui manque. La précipitation avec laquelle ce passage a lieu fait que les populations ont l'impression qu'il n'y a pas de projet, qu'elles vont vers l'inconnu avec des pertes de compétences importantes.

Vous avez parlé pour les maires de donneurs d'ordre mais je pense qu'il ne faudrait pas que les maires ne deviennent justement que des donneurs d'ordre ; ce sont des personnes qui ont été élues pour porter un projet et, effectivement, les populations ont le sentiment d'être dépouillées de ces projets. C'est bien une gageure que de donner pour nous, en moyen pays Vençois, une réponse à cela : bâtir une communauté de destins et, en même temps, conserver l'identité de chacun.

Je le sais, la charte que vous nous proposez a fait l'objet d'un travail, d'une grande concertation mais, et c'est ce qui vient d'être dit, une charte est un engagement moral et, aussi fort soit-il, cela ne constitue pas une plateforme juridique solide. L'avenir nous le dira mais les populations, Monsieur le Président, sont inquiètes et pensent qu'il y a une trop grande précipitation dans la mise en place de cette nouvelle structure que l'on ne maîtrise pas. Voilà tout ce que je voulais vous dire et excusez-moi d'avoir ajouté quelques âneries supplémentaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. Madame Sophie Duez.

Mme DUEZ.- Je voulais revenir sur le terme de commission de proximité dont vous avez parlé, savoir si c'était uniquement des problèmes de proximité d'ordre technique ou si l'on pouvait envisager peut-être la crainte de certains habitants des communes (et là je parle d'un point de vue de quelqu'un qui croit en la politique mais qui n'est pas une politicienne) : dans un premier temps, effectivement on est dans une petite commune, on est petit, on est invisible, on ne s'intéresse pas à nous, on n'a pas de poids, donc si on est rattaché à un corps plus grand on va devenir plus visible et on aura peut-être du poids mais, en même temps, va-t-on entendre notre petite voix à nous ? C'est ce paradoxe, à mon avis, qu'il est très intéressant de gérer et qui est un enjeu excitant même moralement.

Est-il envisageable qu'il y ait une implication de la population mais pas simplement en disant que les maires représentent la population car une population c'est mouvant et même si on a élu quelqu'un on continue à penser, à réfléchir, à vivre, etc., donc quelque chose comme des conseils consultatifs pourraient rapporter à la communauté urbaine des envies, des désirs, des idées des habitants qui à la fois se disent : on fait partie d'un grand corps économique, géographique, administratif mais on a quand même une fenêtre d'existence. N'est-ce pas là-dessus que l'on pourrait travailler pour contrebalancer car là où je note un paradoxe c'est qu'à la fois cela soulage des communes car cela leur apporte des moyens qu'elles n'ont pas mais, en même temps, il y a cette peur d'être un grand corps mécanique mais que l'esprit ne soit pas assez présent.

Pour qu'il y ait cet esprit en route, y aurait-il des moyens de donner la parole ? Voilà pourquoi je voulais vous demander si dans la commission de proximité il serait possible que des personnes non élues ou des personnes de la société civile puissent avoir une forme de parole, de proposition.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Globalement, vous êtes presque tous intervenus sur la même tonalité que Patrick Allemand.

Monsieur Santinelli, franchement, la loi est ce qu'elle est, ce n'est pas moi qui l'ai voulue, je l'ai même combattue. Vous souteniez un gouvernement où vous étiez d'ailleurs largement représentés, notamment par un ministre qui s'appelait M. Gayssot ; c'est donc vous et vos amis qui avez voulu cette loi et ce mode de désignation, ce n'est pas moi, j'ai voté contre et vous, vous avez voté pour à travers vos députés et vos sénateurs. Hé si ! Vous avez voté pour puisque vous aviez des députés et des sénateurs de votre formation politique, pourquoi n'avez-vous pas quitté votre formation politique si vous étiez en désaccord avec elle ? C'était plus simple. Vous auriez rejoint ma formation politique et cela vous aurait permis de vous opposer ! Vous êtes en contradiction totale avec vous-même, cela ne mérite pas plus de commentaires.

Madame Alinat, vous n'avez fait qu'une redite de ce qu'a dit Patrick Allemand.

Je n'ai entendu qu'une contribution positive sur vos bancs et je veux l'en remercier, c'est celle de Sophie Duez : j'ai beaucoup apprécié ce que vous avez dit. Historiquement, ce qu'il faut comprendre, c'est que ce qui se passe aujourd'hui n'est pas du niveau de ce qui s'est passé il y a six ans en termes de conséquences sur la compréhension ou l'incompréhension des habitants de chacune de nos communes, de la plus petite à la plus grande, c'est 0,5 % par rapport à ce qu'il s'est passé il y a six ans.

Tout s'est passé il y a six ans, ce n'est pas aujourd'hui que cela se passe ; c'est il y a six ans qu'il a fallu constituer la communauté, aujourd'hui on ne fait que maintenir la communauté des 24 communes à laquelle on fait le choix d'ajouter des compétences. Patrick Allemand a voulu malgré mon explication... J'ai été long mais j'aurais dû être plus long parce que, franchement, j'ai insisté sur ce chapitre en disant que nous ne faisons que préciser les compétences de la délibération qui sont strictement celles de la loi, on n'a fait que rédiger la loi dans la délibération, mais ce ne sont pas forcément toutes les compétences dont on va se doter. Il me semble avoir expliqué que même si nous mettions dans la délibération que nous avons la possibilité de récupérer les lycées et les collèges, Patrick Allemand est suffisamment averti et cela montre bien qu'il essaie d'abuser l'opinion publique puisqu'il sait très bien que nous ne récupérerons jamais les lycées et les collèges mais que pourtant cela figure dans la délibération.

Sophie Duez, sachez que tout a été fait il y a six ans et aujourd'hui on va se saisir, après les débats que nous avons eus, en réalité de deux sujets, peut-être trois avec l'éclairage public. Ce sont vraiment des domaines pratiques comme la voirie communale : que se passe-t-il sur la voirie communale ? Justement, les habitants des plus petites communes se désespèrent que depuis 20 ou 30 ans rien ne se fasse. Vous savez, certaines petites communes ont une étendue si vaste qu'elles ont pour des populations de quelques dizaines d'habitants (comme à Duranus) des dizaines de kilomètres, voire des centaines de kilomètres de voirie communale : comment voulez-vous que Duranus finance sa voirie communale ? Et que le maire de Duranus puisse dire demain, parce que la communauté à laquelle nous avons adhéré il y a six ans s'est dotée de la voirie communale, qu'enfin ce que je ne pouvais pas faire sur votre voirie communale la Communauté va pouvoir le faire, et vous croyez que le citoyen de Duranus va avoir le sentiment qu'il s'est fait absorber ? Parce que le maire va enfin pouvoir faire la voirie communale qu'il ne pouvait pas faire avant ? Idem sur l'éclairage public.

Quant au plan local d'urbanisme, que nous ayons fixé une règle entre nous en disant que le PLU c'est dans chaque commune, mais la ville de Nice n'a pas de problème pour son PLU, la ville de Cagnes ou de Saint-Laurent-du-Var non plus, ce sont de grandes communes, elles ont des services d'urbanisme et nous avons une compétence qui fait que nous instruisons directement nos permis de construire et que nous les délivrons directement alors que, dans les petites communes de la Communauté d'Agglomération, c'est l'Etat qui instruit même si c'est le maire qui signe et qui délivre. Hé bien, nous bâtissons une proximité qui

fait que sur le permis de construire chaque commune va instruire, chaque maire va attribuer le permis de construire ! En plus, on va mutualiser un service qu'est censé apporter l'Etat aux communes aujourd'hui mais qu'il ne lui apporte pas. C'est-à-dire que pour ces communes, la communauté urbaine ne fait que prendre non pas aux communes les pouvoirs des communes mais à l'Etat le pouvoir de l'Etat, donc on rapproche.

Qu'est-ce qui est plus proche de la commune ? L'Etat ou la communauté urbaine ? L'Etat qui ne répond pas aujourd'hui : par exemple, quand un maire a une falaise qui met en danger une partie du territoire de sa commune, l'Etat tombe brutalement sur la commune, classe en PPR la zone, interdit les constructions nouvelles, fait quelquefois évacuer les populations qui sont spoliées totalement (comme on a pu le voir à Castagniers, Monsieur le Maire de Castagniers, d'accord ?) et sans apporter la moindre aide ni la moindre contribution pour dire : « Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas, on a une difficulté, un risque majeur, on va vous financer, on va faire des études avec les géologues, mettre des grillages, des protections, purger la falaise et on va sauver votre zone d'habitations » !

Ce que ne faisait pas l'Etat parce que c'est transféré à la communauté urbaine, la communauté urbaine va mettre au service de chaque commune un grand service avec des ingénieurs, des techniciens, des géologues qui seront au service de chaque maire là où l'Etat ne met pas ces moyens au service de chaque maire. Voilà ce que l'on apporte de plus par rapport à la Communauté d'Agglomération. Je dis cela parce qu'on rentre au moins dans le vif du sujet, c'est du pragmatisme, c'est du vécu quotidien. On ne change donc rien à ce qui a été créé il y a six ans, qui était le plus gros, le plus difficile pas à franchir, on ne crée pas quelque chose de nouveau, on conforte l'existant. Et imaginons que l'on retarde de 15 jours seulement le calendrier, conformément à ce que demande Patrick Allemand, cela veut dire que nous n'aurions pas de dotation à partir de 2009 qui nous permettrait de passer de 22,7 millions par an à 45,8 millions de dotation de l'Etat, que nous ne nous doterions pas d'une capacité d'investissement qui est aujourd'hui pour les cinq ans qui viennent de 216 millions d'euros à 516 millions d'euros : 300 millions d'euros de capacité d'investissements de plus.

Simplement en faisant le geste ce matin de nous doter de ces compétences supplémentaires qui vont améliorer le quotidien dans la proximité de nos concitoyens et en respectant ce calendrier —parce que c'est au seul prix de respecter ce calendrier et voilà pourquoi on est allé vite et on a travaillé tout l'été de toutes nos forces—, on se donne ces moyens ; si nous ne le faisons pas, nous n'aurons pas ces moyens. Pourquoi ? Parce que la loi de finances 2009 prévoit que l'on va changer le mode de financement des communautés urbaines et les nouvelles communautés urbaines qui se créeront à partir de 2009 ne bénéficieront plus de ce niveau de dotation. Si nous ne le faisons pas maintenant, autant rester en communauté d'agglomération puisque cela ne changerait rien de passer en communauté urbaine. Si ! Cela nous ferait plus de dépenses et moins de recettes. C'est ou le faire aujourd'hui ou ne plus le faire.

Sophie Duez, je voulais vous apporter cette part d'explication et en même temps puisque vous, sur ces bancs, vous faites une proposition pour que tout cela soit mieux compris, et après tout ce discours je pense que chacun peut le comprendre « pour qu'en plus il y ait une sorte de participation aux choix, aux conseils qui nous seraient donnés, ne peut-il pas y avoir un conseil consultatif » ; il existe aujourd'hui, mais on ne l'a pas encore réinstallé, un conseil économique et social de la Communauté d'Agglomération, hé bien je vous propose que dans le cadre de la commission de proximité que nous installerons la prochaine fois dans laquelle vous pourriez siéger, nous étendions les compétences de ce conseil économique et social pour que ce soit ce vrai conseil consultatif que vous proposez avec un mode de désignation de ses membres qui nous assurerait que des représentants des populations de chacune des communes puissent siéger dans cette instance et être une vraie instance de propositions pour nous.

Je vous remercie vraiment car si j'attendais plutôt des propositions sur ces bancs et je n'en ai pas eu, j'ai eu le bonheur qu'il m'en arrive une à la fin venant de votre part, cela m'a permis de vous apporter cette explication ; ne doutez pas un seul instant que je répondrai favorablement à votre demande et je vous en remercie.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Alain Frère.

M. FRERE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, Christian, vous avez dit tout à l'heure que c'était une séance historique, nous en sommes tous convaincus. Je crois que c'est une chance, une énorme chance pour nos communes parce que nos communes attendent, elles ont attendu beaucoup de la Communauté d'Agglomération et elles attendent encore plus de la communauté urbaine.

Je m'exprime aujourd'hui pour les 9 communes de mon canton et pour les communes de Saint-André mais sans doute pour beaucoup de maires ici présents. Nous avons une véritable ambition, ambition qui est simple : c'est partager plus, transférer plus pour gagner plus. C'est cela notre ambition et c'est une juste ambition.

Nous avons émis des souhaits, Monsieur le Président, nous voulions des garanties, nous avons émis des conditions qui ont toutes été respectées, je dis bien toutes respectées, même dans le détail. Nous sommes maintenant convaincus que c'est une bonne chose de rentrer dans la communauté urbaine.

C'est vrai que cette charte est exemplaire et si on a été sans doute les derniers de la classe pour entrer dans une communauté, que ce département a été fort réticent, c'est parce que nous étions des Latins. Nous avons créé sans doute pour la première fois une charte unique dans l'hexagone, qui est une charte latine, de sensibilité latine, de sensibilité méditerranéenne dans laquelle les maires, et là, Patrick Allemand, nous ne sommes pas d'accord car les maires sont issus du

suffrage universel, ils ont un droit, des droits, et leurs droits sont respectés dans la charte.

C'est ce qui fait la différence car il n'y a pas d'autoritarisme sur les maires, il y a un respect du président vis-à-vis des maires et des populations. C'est pour cela que dans le PLU nous restons les patrons, également vis-à-vis de nos employés. Ce matin j'ai dû rassurer, comme chacun des maires le fera, les populations de nos employés communaux qui avaient des réserves, des craintes d'être transférés, de ne plus avoir le même patron qu'ils ont depuis plus de 25 ans pour certains ; j'ai pu les rassurer en leur disant : votre patron sera votre maire et il restera à côté de vous avec les pôles de proximité. Oui, c'est un pari gigantesque et c'est un pari que nous allons réussir ensemble dans un juste partage.

Comment s'est faite la charte ? Christian [Estrosi] ne l'a pas dit. Ce n'est pas le président qui a présidé, c'est Louis Nègre comme pour la commission des finances c'est notre ami Henri Revel ; le président n'était pas là pour permettre aux maires de s'exprimer, d'émettre leurs souhaits et il n'a pas corrigé la copie, il l'a acceptée et c'est cela la démocratie, c'est un exemple démocratique je pense unique et c'est cela que nous avons apprécié. Je dirai simplement en reprenant la phrase de Christian Estrosi : « Donnant-donnant, gagnant-gagnant » nous sommes rentrés la tête haute en Communauté d'Agglomération, nous rentrerons demain la tête haute en communauté urbaine. (*Applaudissements*)

M. LE PRESIDENT.- Stéphane Cherki.

M. CHERKI.- Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. Je tenais à apporter un complément de réponse à Monsieur Patrick Allemand : j'arrive de la société civile, pour reprendre le terme de Madame Duez, car je n'étais pas politique avant d'arriver dans cette salle et avant d'être élu maire d'Eze, petit village que vous connaissez tous.

La première chose que j'aurai à vous dire, Monsieur Allemand, c'est que nous avons vraiment beaucoup travaillé, nous avons étudié chacune des propositions faites par le président Estrosi et tout a été vu et revu pendant des heures et des heures, non seulement par les maires mais aussi par les conseillers municipaux, les adjoints aux maires et les directeurs généraux des services. Vous vous doutez bien qu'il y a eu des inquiétudes, nous n'avons donc pas été, Monsieur, la tête sous le billot. Nous sommes un pays démocratique avec des maires démocrates, nous sommes avec des conseillers démocrates et nous travaillons, nous n'allons pas au hasard.

Nous avons tout contrôlé, je crois qu'Alain Frère vient de le dire, et beaucoup d'entre nous avons travaillé très tard la nuit en relisant chaque texte, en apportant parfois la correction d'un seul mot. Vous parliez tout à l'heure de Vence, Madame ; le maire de Vence ici présent était très actif, il a tout regardé, il a communiqué et toutes ces forces de travail je voulais les souligner dans cette salle car on a l'impression d'arriver ici et de faire ce que dit Monsieur le président mais pas du tout, Madame !

Monsieur le Président Estrosi est démocratique, il nous a laissé nous exprimer et nous en sommes tous fiers d'ailleurs ; c'est pour cela que nous sommes heureux d'être là et nous allons voter comme vous venez de le dire, d'ailleurs vous allez faire comme nous, ce qui est assez surprenant quand on vous écoute, nous allons faire confiance au président et nous allons faire confiance à tous les maires qui ont travaillé et aussi, évidemment Monsieur, à tous les conseillers communautaires qui ont travaillé parce que certains conseillers communautaires dans cette salle ont beaucoup travaillé. Voilà ce que je voulais vous souligner, Monsieur Allemand. Merci. (*Applaudissements*)

M. LE PRESIDENT.- Louis Nègre.

M. NEGRE.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un moment historique et je m'oppose à mon collègue de droite (Alain Frère) pour soutenir mon collègue de gauche (Christian Estrosi) tout simplement. Alain [Frère] n'est pas très chaud pour que l'opposition soit là et moi j'étais d'accord, comme Christian Estrosi : vivement l'opposition, enfin on a une opposition ! Et j'écoute, et c'est là que je découvre au détour de vos interventions respectives des uns et d'autres qu'il y a une certaine cacophonie dans l'orchestre symphonique : ce n'est plus la gauche plurielle, ce n'est peut-être même pas la gauche arc-en-ciel, je découvre qu'au sein du parti socialiste il y a des tendances, des nuances voire des chapelles, mon Dieu ! On le savait déjà mais vous nous le confirmez. J'avoue que de ce côté-là j'ai du mal à suivre moi aussi. Et quand j'entends nos collègues communistes, alors là ! Ce n'est pas du ballet classique, ce n'est pas Casse Noisette, c'est du ballet contemporain.

Franchement, honnêtement, voter une loi quand on est au pouvoir et ensuite ne plus la reconnaître quand on est sur le terrain dans l'opposition... Ecoutez, le Président a très bien rappelé ce qui s'est passé : il y avait un certain Gayssot que je rencontre d'ailleurs régulièrement dans le cadre du GART qui maintient que c'est sa loi ! A ma connaissance, il était ministre communiste mais peut-être que je me trompe ; donc quand j'entends cela, je me dis : vivement l'opposition. Premier point.

Si on devient plus sérieux maintenant, de quoi s'agit-il ? On parle d'intercommunalité ; cette intercommunalité n'est pas une nouveauté puisque dès la fin du 19^{ème} siècle on a créé les SIVU, c'était déjà de l'intercommunalité. Ensuite, on a fait les SIVOM et ensuite on a créé d'autres communautés urbaines, même dès 1966. Je remarque et je constate que, un : personne n'en est mort, deux : que l'on a continué cette politique d'intercommunalité au bénéfice de nos populations.

Vous voyez, il s'agit aujourd'hui d'une extension des compétences qui se situe dans la ligne de ce que nous avons décidé ; la vraie rupture a eu lieu en 2002, pas aujourd'hui où il s'agit d'une extension des compétences, et savoir que la communauté urbaine va s'occuper des nouveaux cimetières ne pose pas un problème considérable, mais quand au développement économique, Dieu merci,

heureusement car 24 communes, 500 000 habitants, tous ensemble pour développer l'économie, on en a tous besoin, c'est une nécessité et on discute et on pinaille là-dessus ? Je ne vous comprends pas très bien.

Vous criez au loup ? Nous avons une position inverse et pour reprendre un slogan publicitaire fameux : nous mettons un lion dans notre moteur grâce à la communauté urbaine. Alors, que veut-on ? Monsieur le Président, quand j'entends l'opposition, j'entends parler de grandes théories, d'idéologie, mais à aucun moment on ne place au centre de notre démarche celui qui est le plus important : notre concitoyen. On est là pour cela, on n'est pas là pour les institutions, on n'est pas là pour les places, on est là pour nos concitoyens.

Le maire que je suis, à la différence de vous, est un pragmatique ; ce qu'il souhaite, c'est apporter le plus possible à ses concitoyens. Grâce à la communauté urbaine et à la mutualisation de nos moyens, en travaillant ensemble, en créant un territoire, on y arrivera et je reprendrai l'expression du président : c'est du gagnant-gagnant pour nos concitoyens. (*Applaudissements*)

M. LE PRESIDENT.- Christian Iacono et ensuite on va essayer de passer au vote.

M. IACONO.- Merci, Président. Mes chers collègues, je voudrais simplement faire un témoignage : c'est vrai que Vence, Saint-Jeannet, La Gaude sont trois communes réticentes et d'ailleurs certains se sont exprimés, il y a eu déjà une abstention, cela fait partie des communes réticentes car elles sont un peu éloignées, qu'elles ont une forte identité culturelle, il y a une tradition, il y a aussi le Var qui est un peu une frontière encore dans certains esprits. C'était il y a sept ans.

Je suis arrivé comme représentant d'une population inquiète, c'est vrai, qui exigeait des garanties et j'ai été très exigeant, avec les maires de Saint-Jeannet et de La Gaude nous avons été très exigeants, et d'ailleurs je voudrais faire quelques excuses auprès de mes collègues maires car quelquefois j'ai remarqué que j'arrivais à la limite de l'agacement, mais je crois que le résultat a été positif car aujourd'hui je peux témoigner que nous avons toutes les garanties sur le maintien de l'autonomie communale, du respect de la commune et la charte le dira clairement (puisqu'il n'y a pas la version définitive).

On a aussi cette volonté, ce désir exprimé de proximité qui a été essentiel, qui a bien été exprimé encore tout à l'heure et derrière tout cela il y a vraiment une ambition globale de territoire que l'on ressent et que l'on doit communiquer. Je crois avoir fait avec mes collègues de Saint-Jeannet et de La Gaude ce que nous devons faire vis-à-vis de nos populations : être très exigeants, et je dois leur dire et je leur dirai que nous avons obtenu tout ce que nous avons demandé.

Je remercie mes collègues de leur patience, j'espère qu'ils ne m'en voudront pas, j'attends avec impatience la charte définitive car c'est important et je pense qu'on l'aura avant la présentation au conseil municipal car je tiens à informer, à mettre tout sur la table, que ce soit les transferts de charges, la charte, et que cela se fasse dans la plus grande clarté et la plus grande transparence. Merci à vous tous de nous avoir écoutés. (*Applaudissements*)

M. LE PRESIDENT.- Monique Giraud-Lazzari.

Mme GIRAUD-LAZZARI.- C'est toujours très impressionnant de prendre la parole dans une telle assemblée et je suis très fière d'y être ; ceci dit, je ne m'inscris pas dans le débat gauche/droite qui normalement est en train de s'instaurer, je n'ai pas non plus l'intention de faire une intervention historique, je veux simplement expliquer le non-vote que je vais faire tout à l'heure : je vais être en cohérence avec mon vote au conseil communautaire du 26 juin où je me suis abstenue sur le principe de la transformation de la Communauté d'Agglomération en communauté urbaine.

La commune de Coaraze ne prendra pas part au vote sur le transfert des compétences à la future communauté urbaine. Président, je vous avais déjà averti de cette position. La commune de Coaraze n'a pas participé aux travaux de la CLETC, je m'en suis excusée auprès de Monsieur Revel ; c'est une démarche réfléchie et volontaire car nous ne nous sentons pas concernés par cette transformation actuellement. Nous ne cherchons pas à nous opposer à la formation de la communauté urbaine qui me semble totalement appropriée pour les autres communes de la CANCA même s'il y a, bien entendu, débats et détails à améliorer. C'est un choix fondamental.

Le Conseil municipal de Coaraze et moi-même voulons que la commune de Coaraze glisse de la CANCA au Pays des Paillons et ceci pour des raisons qui ne sont ni politiques ni personnelles mais purement logiques. Nous aurions pu faire cette demande légalement en 2012 lorsque la taxe professionnelle eut été lissée mais la transformation d'une Communauté d'Agglomération en communauté urbaine nous en empêche.

Nous cherchons avec les services de la préfecture et la volonté évidente de notre président qui a toujours été attentif —et qui m'a comprise, je pense, qui a eu beaucoup de patience par mes interventions répétées—, nous cherchons un biais juridique qui nous permettrait de revenir à une situation plus cohérente et adaptée non pas dans un contexte contentieux mais si je puis dire « à l'amiable ».

Président, je vous demanderai pour le prochain conseil communautaire du 25 septembre de mettre à l'ordre du jour le vote d'une délibération permettant à la commune de Coaraze de sortir du périmètre de la future communauté urbaine pour intégrer un autre PCI, en l'occurrence la communauté de communes du Pays des Paillons qui a déjà voté une délibération sur le principe de notre intégration. Par ailleurs, je compte sur un vote positif en faveur de notre sortie dans les 23 autres communes de la CANCA qui auront à se prononcer au sein de leur Conseil municipal.

Fidèle à mes engagements auprès de la population de Coaraze et bien sûr, Président, je n'oublie pas que j'ai été élue par les Coaraziens qui m'ont élue pour cela en partie, je cherche essentiellement un consensus qui satisfasse à la fois ma commune et les autres instances engagées dans ce processus. J'espère avoir à regretter de vous quitter, chers collègues, car vous avez toujours respecté ma position dans une ambiance de travail effectif et remarquable et de convivialité également. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

M. LE PRESIDENT.- Je veux remercier Monique Giraud-Lazzari qui, depuis le début, s'était entretenue avec moi et avec l'ensemble de ses collègues maires de la situation délicate dans laquelle elle se trouvait et que je comprends d'autant mieux que lorsque s'est créée la Communauté d'Agglomération, pour moi la place de Coaraze dans cette Communauté d'Agglomération me paraissait une anomalie géographique.

Je connais trop bien cette vallée du Paillon que j'aime, que je respecte et je sais très bien que pour aller à Coaraze il faut passer par Drap, par Conte et par Bendejun. Votre histoire s'écrit dans cette vallée du Paillon ; alors l'artifice qui consistait à dire qu'en redescendant par le hameau de Lengarvin, etc., c'est un paradoxe car pour aller dans le hameau de Lengarvin qui est sur la commune de Duranus il faut prendre la vallée du Paillon, on ne peut pas y aller par Duranus ! Et c'est bien pour cela que j'ai toujours respecté le choix de chacun de constituer librement son intercommunalité : lorsque les élus des Vallées des Paillons ont décidé de faire leur communauté de communes je les ai accompagnés et, là aussi, cela démontre combien je me suis toujours placé au-dessus des débats idéologiques. Quand je pense que certains de mes prédécesseurs avaient décidé que c'était la « vallée rouge » et qu'il fallait les priver de tout, je suis heureux en moins de six ans d'avoir aidé ces vallées du Paillon à se doter des équipements publics (gendarmerie, équipements sportifs, centres de secours) et de les avoir fait rentrer dans la politique du Conseil général de contractualisation avec l'ensemble des intercommunalités du Département : Coteaux d'Azur, la CARF, la CASA et d'autres communautés et les communautés de communes du Paillon où, dans les quatre domaines de compétences (développement économique, logement, transport et environnement) nous les avons aidées dans les mêmes proportions.

Je comprends, Monique, que Coaraze ait aujourd'hui ce besoin de partager son développement dans ce cadre géographique. Voilà pourquoi je vous l'ai dit d'entrée, on ne fera rien ici avec tous vos amis et collègues maires pour s'opposer à cette démarche et tout ce que l'on pourra faire pour que le Préfet qui est seul à avoir autorité sur les décisions dans ce domaine puisse faciliter cette transition paisible, sage, sans difficulté ; nous le ferons. Je voulais le dire car pour moi cela fait aussi partie du respect des populations, cela démontre bien que nous sommes attentifs lorsqu'une identité est en cause qu'elle puisse être remise dans son contexte historique.

Pour le reste, je vous remercie de vos propos parce qu'à chaque fois que nous avons eu une réunion de travail vous avez en même temps contribué à la construction de cette communauté urbaine, vous y avez participé et vous confirmez aujourd'hui que vous considérez que c'est une nécessité pour cette Communauté d'Agglomération, pas forcément pour Coaraze qui a à faire un autre choix mais pour cette Communauté d'Agglomération. Vous avez fait tout ce qu'il fallait pour ne jamais vous opposer à faire avancer cette démarche et je vous en remercie car c'est vraiment l'attitude d'un élu responsable ; ce mot, responsable, qui fait tant défaut à notre organisation politique et institutionnelle, vous avez démontré que vous en étiez un vrai symbole et je voulais vous en remercier.

Je remercie tous les maires qui sont intervenus ; sans doute chacun d'entre vous aurait souhaité le faire ou dans les mêmes termes ou dans des termes complémentaires, tous les vice-présidents qui sont sur ces bancs, tous les élus communautaires, et je vous propose que nous passions maintenant à nos délibérations.

o.1 COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT :
- COMPTES RENDUS DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES DES 16 JUIN ET 25 JUILLET 2008
– DECISIONS DU PRESIDENT.

M. LE PRESIDENT.- La résolution o.1 est une simple information sans vote ; chacun en a pris connaissance, c'est le compte rendu des bureaux communautaires des 16 juin et 25 juillet 2008 ainsi que des décisions du président.

Le conseil communautaire prend acte.

o.2 MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE D'EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NICE COTE D'AZUR.

M. LE PRESIDENT.- C'est la mise en œuvre de la procédure d'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur telle que je vous l'ai présentée tout à l'heure ; chacun en a pris connaissance.

Les rapporteurs des commissions pour :

- Finances et l'Administration générale (Mme Zartarian) m'a communiqué un avis favorable ;
- Aménagement, Développement économique et Emploi (Marie-Ange Albert-Riger) m'a communiqué un avis favorable ;
- Développement durable, Environnement et Mer (Hervé Spielmann) m'a communiqué un avis favorable
- Déplacements et Intermodalité (Christophe Barbosa) m'a communiqué un avis favorable
- Logement et Politique de la ville (Bernard Nepi) doit nous présenter un amendement ; pouvez-vous nous le proposer ?

M. NEPI.- Il s'agit de deux petites modifications :

Page 5, dans le troisième paragraphe il est rajouté un alinéa B intitulé : « Actions de développement économique » qui n'était pas prévu dans la première rédaction ; de ce fait, l'alinéa B devient C et l'alinéa C devient D.

La deuxième modification en page 6 est une nouvelle rédaction de l'alinéa A que l'on doit lire : « Plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ; constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire après avis des conseils municipaux ».

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je vous précise que ces amendements font suite à une remarque des services préfectoraux.

Je mets aux voix les amendements qui nous sont présentés par Bernard Nepi.

Les amendements présentés en commission « Logement et politique de la ville », mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Sur la commission Eau et Assainissement, Jean-François Spinelli doit nous présenter également un amendement.

M. SPINELLI.- La commission Eau et Assainissement propose que le 4^{ème} visa de la page 1 du projet de délibération soit modifié comme suit : « *Vu la délibération n°0.4 du conseil communautaire du 26 juin 2008 qui approuve le principe de la transformation de la Communauté d'Agglomération en communauté urbaine,* ».

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie ; avec un avis favorable de la commission.

L'amendement présenté en commission « Eau et Assainissement », mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

- Collecte, Traitement et Recyclage des déchets, la commission par la voix de Pierre-Paul Leonelli nous a transmis un avis favorable ;
- Voirie et Bâtiments communautaires : André-Jean Rosso nous a transmis un avis favorable ;
- Développement culturel, touristique et sportif : Roger Roux nous a transmis un avis favorable.

Nous allons donc maintenant procéder au vote de la délibération 0.2 ainsi amendée.

La délibération 0.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - ***M. SANTINELLI (Cagnes-sur-Mer)***
- ***M. INJEY (Nice)***

S'abstiennent : - ***M. GAECHTER (Nice)***
- ***M. ALLEMAND (Nice)***
- ***Mme ALINAT (Vence)***

Je passe la parole à Henri Revel pour la présentation de la délibération 2.1.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR HENRI REVEL,
VICE-PRESIDENT**

**2.1 EXERCICE DE NOUVELLES COMPETENCES –
CONVENTIONS DE MANDAT DE GESTION PROVISoire
AVEC LES COMMUNES MEMBRES – DELEGATION
D’ATTRIBUTION AU PRESIDENT.**

M. REVEL.- Merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues (le chien aussi car on l'oublie souvent, il est super, il ne bouge pas), nous venons de voter l'extension des compétences ; il va falloir les exercer et, pour permettre à la Communauté d'Agglomération actuelle d'exercer ses compétences, nous vous proposons de faire une convention pour des mandats de gestion provisoire avec les communes.

Les communes exerceront les compétences à la place de la communauté urbaine et la communauté urbaine les remboursera, ceci pendant un an ; cela a été fait avec la Communauté d'Agglomération avec succès. Pendant l'installation de la communauté urbaine, celle-ci n'a pas encore les moyens : le 17 septembre par exemple, nous aurons des compétences à exercer mais, comme la communauté urbaine ne pourra pas le faire car les budgets ne sont pas encore en place, ce sont les communes qui le feront à sa place avec des mandats provisoires.

La délibération 2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Nous en avons terminé avec notre ordre du jour. Je vous propose de lever la séance et je vous donne donc rendez-vous le jeudi 25 septembre à 8 heures.

◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 11 h 00

◆◆◆